

RAPPORT EXTERNE

CFG SESSION 2020

Académie de Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Table de matières

Préambule

- I. Cadre réglementaire de l'examen du certificat de formation générale (C.F.G)
- II. Evolution des inscriptions et taux de participation au C.F.G
- III. Taux de réussites et moyennes des notes obtenues au C.F.G
- IV. Taux de candidats au C.F.G ayant également présenté le DNB
- V. Aménagements de l'examen pour les élèves en situation de handicap
- VI. Les acquis évalués dans le cadre des épreuves écrites et orales du C.F.G
 - a) Compétences évaluées sur l'épreuve écrite de Français
 - b) Compétences évaluées sur l'épreuve écrite de Mathématiques
 - c) Compétences évaluées sur l'épreuve orale du C.F.G.

* * *

Préambule

Les candidats peuvent s'inscrire au C.F.G sous statut « scolaire », « justice » ou en candidature « individuelle ». Le public bénéficiaire de ce certificat de formation générale est constitué :

- Des élèves qui suivent des enseignements généraux et professionnels adaptés, dans l'une des sections mentionnées à l'article D. 332-7 du code de l'éducation
- Des élèves en situation de handicap scolarisés selon les dispositions prévues à l'article L.112-1 du même code,
- Des candidats scolarisés dans un établissement relevant du ministère de la Justice,
- Des candidats scolarisés qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (ex: MLDS, ULIS-Lycée)
- A titre exceptionnel, d'autres élèves de collège dans leur dernière année de scolarité obligatoire rencontrant de grandes difficultés scolaires (élèves de 3^e générale, 3^e prépa-métiers, allophones)
- Des candidats non scolarisés qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (candidats individuels grand public)
- Des candidats relevant d'un établissement privé hors contrat de l'éducation nationale (candidats individuels)

La session **2019-2020** du C.F.G a conservé les modalités d'évaluation de l'épreuve orale de l'examen, expérimentées l'année précédente. Elles avaient donné pleinement satisfaction au bénéfice d'une évaluation plus précise en faveur d'une valorisation des compétences des candidats.

Cette session a été impactée par la crise sanitaire « covid 19 » qui n'aura pas permis de mettre en œuvre d'épreuves écrites ni orales **pour la session de mars et de juin 2020**. La session de juin 2020 s'est déroulée donc dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux modalités de délivrance du certificat de formation générale pour les sessions organisées au cours de l'année 2020, autorisant la validation du C.F.G uniquement par le contrôle continu (candidats scolaires).

La rigueur de conception des sujets des épreuves écrites en mathématiques et en français a été maintenue pour appréhender toutes les compétences attendues en fin de cycle 3. Les sujets sont à la fois complets et accessibles par leurs enjeux pragmatiques, donnant à l'examen du C.F.G une dimension certificative reconnue et partagée.

Pour rappel, Les épreuves orales de la session de décembre 2019 ont disposé :

- d'un outil d'aide à la compréhension des attendus de l'épreuve orale, accessible à tous, jurys comme candidats, et permettant transparence et lisibilité sur les compétences évaluées,
- de l'utilisation d'une échelle de notation plus large, discriminant avec précision les résultats des candidats,
- de la possibilité donnée aux candidats d'exposer des parcours très diversifiés avec des présentations multiples,

* * *

Ce rapport présente les données statistiques (nombres d'inscriptions, taux de participation, taux de réussites...) relatives aux sessions du C.F.G qui se sont déroulées sur l'année scolaire 2019-2020.

Il rappelle les modalités de contrôle des connaissances et des compétences nécessaires à l'attribution du diplôme, pour les candidats sous statut « scolaire », et pour les candidats « individuels ».

Il indique les conditions d'aménagements et de dispense de certaines épreuves pour les élèves en situation de handicap.

Dans sa dernière partie, le rapport répertorie l'ensemble des compétences évaluées :

- par les épreuves écrites de mathématiques et de français, épreuves réservées aux candidats individuels,
- par l'épreuve orale commune à tous les candidats,

Il présente aussi l'outil d'aide académique à l'évaluation de l'épreuve orale qui a été transmis à chaque session 2019-2020.

L'ensemble du jury est salué pour l'engagement professionnel, la rigueur et la qualité de son travail qui participent à l'évolution du C.F.G au niveau académique comme un examen de premier niveau.

I. Cadre réglementaire de l'examen du certificat de formation générale

Texte de référence : Arrêté du 19-7-2016 - J.O. du 3-8-2016

Pour les candidats dits « scolaires », l'évaluation des acquis scolaires est établie au cours de leur formation par les enseignants. Sont concernés les candidats soumis à l'obligation scolaire, les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public et les candidats scolarisés d'un établissement relevant du ministère de la Justice.

Le niveau de maîtrise attendu pour chaque composante du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être au moins égal à l'échelon « maîtrise satisfaisante » de l'échelle de référence du cycle 3. Ils présentent complémentirement une épreuve orale définie à l'article 9 du présent arrêté.

Pour les candidats dits « individuels », sont pris en compte les résultats obtenus à deux épreuves écrites d'une heure chacune, ainsi qu'à une épreuve orale définie à l'article 9 du présent arrêté.

- *L'épreuve écrite de français* d'une heure convoque les connaissances et compétences qui sont sollicitées comme outils de pensée, de communication, d'expression et de travail. Elle est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant d'un problème concret dans un langage accessible. Cette épreuve comporte un exercice qui apprécie les capacités du candidat à lire et à comprendre le texte proposé. Ce texte sert ensuite de point de départ à un exercice d'expression.
- *L'épreuve écrite de mathématiques* d'une heure mobilise toutes les compétences programmatiques de mathématiques : chercher, modéliser, représenter, calculer, raisonner et communiquer. Elle est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations pragmatiques.

L'épreuve orale de soutenance et présentation d'un projet, d'une durée de vingt minutes, est la même pour les candidats scolaires et les candidats individuels. Le candidat est invité à prendre appui sur un dossier de 5 à 10 pages, élaboré à partir d'un des parcours éducatifs suivi, ou de son expérience professionnelle, ou de centres d'intérêt personnel. L'usage des technologies de l'information et de la communication est fortement encouragé.

La session 2019 a introduit à titre expérimental la possibilité de présenter un objet réalisé par le candidat à l'occasion de ses parcours. En lien avec le dossier, ce média de communication avec le jury peut s'avérer utile à la faveur de l'expression orale.

Le jury encourage les préparateurs à l'examen du CFG, dont le rapport à l'oral est parfois difficile, à se saisir de cette possibilité ouverte, afin de mieux rendre compte de leurs compétences en s'appuyant sur une production réalisée. Les équipes enseignantes et d'éducation sont invitées à se saisir de cette modalité en l'intégrant dès la conception de leur enseignement.

La session 2019-2020 a été très fortement impactée par la crise sanitaire du covid 19. La session en décembre 2019 s'est déroulée pour les candidats « justice » qui ont passé l'épreuve écrite de mathématiques, celle en français ainsi que l'épreuve orale.

La session de mars 2020 concernant les candidats « justice » a été annulée du fait du confinement.

La session de juin 2020 concernant les candidats individuels « justice » a été annulée, celle des candidats individuels reportée à septembre 2020.

La session de juin 2020 concernant les candidats « scolaire » a été maintenue sur la base du contrôle continu (arrêté du 27 mai 2020)

II. Evolution des inscriptions et taux de participation au C.F.G.

	Inscriptions					Taux de participation (%)				
CANDIDATS SCOLAIRES	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Ain	545	576	593	619	590	100	88,5	87,9	83	85
Loire	676	685	657	702	695	100	83,9	83,1	82,8	80
Rhône	1631	1679	1504	1546	1517	100	83,6	84,2	80,1	80
Académie	2852	2940	2754	2867	2802	100	84,6	84,7	81,4	81
	Inscriptions					Taux de participation (%)				
CANDIDATS INDIVIDUELS	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Ain	4	6	1	4	5	75	66,7	0	0	20
Loire	3	9	0	5	6	100	88,9		100	100
Rhône	75	68	112	98	92	76	83,8	61,6	76,5	67,4
Académie	82	83	113	107	103	76	83,1	61,1	74,8	67
	Inscriptions					Taux de participation (%)				
CANDIDATS INDIVIDUELS JUSTICE	2019/20 (1 seule session)	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2019/20 (1 seule session)	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Ain	15	33	46	30	48	93,3	87,9	82,6	70	60,4
Loire	28	120	102	99	109	67,9	62,5	63,7	59,6	57,8
Rhône	73	177	215	193	195	74	79,1	69,3	61,1	57,4
Académie	116	330	363	322	352	75	73,9	69,5	61,5	58

III. Taux de réussites et moyennes des notes obtenues au C.F.G.

	Taux de réussite (%)					Moyenne à l'examen /400				
CANDIDATS SCOLAIRES	2020	2019	2018	2017	2016	2020 /240	2019	2018	2017	2016
Ain	96,9	99,2	99,1	99,5	92	191	311	319	319	note par appréciation
Loire	96,4	99,4	99	98,9	93	189	314	313	306	
Rhône	96,6	98,5	99,4	98,5	86	188	309	311	307	
Académie	96,6	98,86	99,15	98,79	90,43	189	311	314	310	
	Taux de réussite (%)					Moyenne à l'examen /400				
CANDIDATS INDIVIDUELS	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Ain	100	75	0	0	100	325	251			14,33/20
Loire	100	87,5	0	100	100	300	261		323	13,58/20
Rhône	45,6	64,9	75,36	82,66	47,82	197	211	220	235	10,56/20
Académie	50,8	68,1	75,36	83,75	57,97	208	219	220	241	10,9/20
	Taux de réussite (%)					Moyenne à l'examen /400				
CANDIDATS INDIVIDUELS JUSTICE	2019/20 (1 seule session)	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2019/20 (1 seule session)	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Ain	92,9	93,1	97,4	95,2	96,55	303	297,7	294,5	14,47/20	14,99/20
Loire	100	92	93,8	93,2	95,2	294	284,1	291,7	15,02/20	15,3/20
Rhône	96,3	91,4	89,3	99,15	94,6	297	274,7	275,2	14,93/20	14,95/20
Académie	96,6	91,8	91,7	96,97	95,1	297	280,6	282,2	14,91/20	15,09/20

CANDIDATS SCOLAIRES juin 2020	EXAMEN (Note/240)		SOCLE COMMUN (Note/240)		ORAL (Note/160)
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	annulé
Ain	191	195	191	195	
Loire	189	195	189	195	
Rhône	188	190	188	190	
Académie	189	190	189	190	

La session de juin 2020 pour les candidats individuels a eu lieu fin septembre 2020.
Les sessions de mars et juin 2020 pour les candidats « justice » ont été annulées en raison de la crise sanitaire covid 19.

NB: les moyennes et médianes ne tiennent compte que des candidats présents aux épreuves

IV. Taux de candidats au C.F.G ayant également présenté le DNB

SESSION 2020: candidats CFG ayant également présenté le DNB	<i>Série professionnelle</i>	<i>Série générale</i>	Total
Inscrits CFG			2852
Inscrits DNB	988	536	1524
Absents DNB	0	0	0
Présents DNB	988	536	1524
Admis DNB	774	240	1014
Taux de réussite DNB	78,3%	44,8%	66,5%

Interprétation du tableau :

53,4 % des inscrits au CFG étaient inscrits au DNB

53,4 % des inscrits au CFG ont présenté le DNB (pas d'absents à l'examen en cette année particulière)

Taux de réussite au DNB pour les élèves ayant présenté les 2 examens: 66,5 % (78,3 % pour la série pro, 44,8 % pour la série générale)

V. Aménagements de l'examen pour les élèves en situation de handicap

	Aménagements accordés				
CANDIDATS SCOLAIRES	2020	2019	2018	2017	2016
Ain	28	21	23	19	12
Loire	68	84	44	32	18
Rhône	122	82	64	46	58
Académie	218	187	131	97	88

CANDIDATS INDIVIDUELS	2020	2019	2018	2017	2016
Ain	0	0	0	0	0
Loire	0	7	0	4	6
Rhône	4	0	1	0	1
Académie	4	7	1	4	7

CANDIDATS INDIVIDUELS JUSTICE	2019/20 (1 seule session)	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16
Ain	0	0	0	0	0
Loire	0	0	0	0	0
Rhône	0	0	0	0	0
Académie	0	0	0	0	0

L'arrêté du 29 mars 2018 précise les adaptations et les dispenses de certaines épreuves ou parties d'épreuves du certificat de formation générale auxquelles ont droit les candidats qui présentent un handicap ou bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé :

- Les candidats à l'examen du certificat de formation générale présentant un handicap ou disposant d'un plan d'accompagnement personnalisé peuvent bénéficier d'adaptations ou être dispensés de certaines épreuves ou parties d'épreuves, par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et dans les conditions fixées par le présent arrêté.
- Pour l'épreuve orale du certificat de formation générale, les candidats présentant un trouble du langage oral ou de la parole peuvent être autorisés à s'exprimer, durant cette épreuve, selon les modalités qu'ils utilisent couramment dans les situations de communication orale.
- Les candidats scolaires du certificat de formation générale présentant un trouble auditif, du langage écrit, du langage oral, de la parole ou de l'automatisation du langage écrit peuvent être dispensés de l'évaluation de la composante « Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale » du domaine 1 « Les langages pour penser et communiquer » du socle

commun de connaissances, de compétences et de culture. Le total des points obtenus par les candidats bénéficiant de cette dispense est multiplié par le coefficient $8/7$.

VI. Les acquis évalués dans le cadre des épreuves écrites et orales du C.F.G

CERTIFICATION DE FORMATION GÉNÉRALE		SESSION
ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES		Page : 1/1
Les six compétences majeures des mathématiques		
Chercher	<p>Analyser un problème.</p> <p>Extraire, organiser et traiter l'information utile.</p> <p>Observer, s'engager dans une démarche, expérimenter en utilisant éventuellement des outils logiciels, chercher des exemples ou des contre-exemples, simplifier ou particulariser une situation, reformuler un problème, émettre une conjecture.</p> <p>Valider, corriger une démarche, ou en adopter une nouvelle.</p>	
Modéliser	<p>Traduire en langage mathématique une situation réelle (à l'aide d'équations, de suites, de fonctions, de configurations géométriques, de graphes, de lois de probabilité, d'outils statistiques ...).</p> <p>Utiliser, comprendre, élaborer une simulation numérique ou géométrique prenant appui sur la modélisation et utilisant un logiciel.</p> <p>Valider ou invalider un modèle.</p>	
Représenter	<p>Choisir un cadre (numérique, algébrique, géométrique...) adapté pour traiter un problème ou pour représenter un objet mathématique.</p> <p>Passer d'un mode de représentation à un autre. Changer de registre.</p>	
Calculer	<p>Effectuer un calcul automatisable à la main ou à l'aide d'un instrument (calculatrice, logiciel). Mettre en œuvre des algorithmes simples.</p> <p>Exercer l'intelligence du calcul : organiser les différentes étapes d'un calcul complexe, choisir des transformations, effectuer des simplifications.</p> <p>Contrôler les calculs (au moyen d'ordres de grandeur, de considérations de signe ou d'encadrement).</p>	
Raisonnement	<p>Utiliser les notions de la logique élémentaire (conditions nécessaires ou suffisantes, équivalences, connecteurs) pour bâtir un raisonnement.</p> <p>Différencier le statut des énoncés mis en jeu : définition, propriété, théorème démontré, théorème admis...</p> <p>Utiliser différents types de raisonnement (par analyse et synthèse, par équivalence, par disjonction de cas, par l'absurde, par contraposée, par récurrence...).</p> <p>Effectuer des inférences (inductives, déductives) pour obtenir de nouveaux résultats, conduire une démonstration, confirmer ou infirmer une conjecture, prendre une décision.</p>	
Communiquer	<p>Opérer la conversion entre le langage naturel et le langage symbolique formel. Développer une argumentation mathématique correcte à l'écrit ou à l'oral. Critiquer une démarche ou un résultat.</p> <p>S'exprimer avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit.</p>	

Remarques : une même question peut mobiliser plusieurs compétences

Compétences évaluées	
Lire, comprendre et interpréter un texte littéraire adapté à son âge et réagir à sa lecture	Comprendre un texte littéraire et l'interpréter Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter Contrôler sa compréhension, être un lecteur autonome
Ecrire	Écrire à la main de manière fluide et efficace Recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre Produire des écrits variés Réécrire à partir de nouvelles consignes ou faire évoluer son texte Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser
Comprendre le fonctionnement de la langue	Maitriser les relations entre l'oral et l'écrit. Acquérir la structure, le sens et l'orthographe des mots. Maitriser la forme des mots en lien avec la syntaxe. Observer le fonctionnement du verbe et l'orthographe. Identifier les constituants d'une phrase simple en relation avec son sens ; distinguer phrase simple et phrase complexe

Grille nationale d'évaluation de l'épreuve orale

EPREUVE ORALE DU CFG - FICHE D'EVALUATION

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aptitudes	Indications pour l'évaluation sans caractère exhaustif Le candidat doit être notamment capable de	Points
Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se présenter ➤ Employer les formules de politesse de rigueur ➤ S'exprimer par des phrases, de manière claire et audible, dans un registre de langue adapté ➤ Exprimer un point de vue, le justifier et argumenter ses réponses ➤ Prendre en compte les propos des membres du jury, être dans l'échange 	/60
Exposer son expérience professionnelle, de formation et ses centres d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parler de la singularité de son parcours ➤ Savoir reconstituer une chronologie, se situer dans le temps ➤ Décrire ses compétences et ses acquis, savoir s'auto-évaluer ➤ Se projeter au regard du parcours présenté (perspectives d'avenir) ➤ Présenter ses centres d'intérêt personnels 	/40
Se situer dans son environnement social et professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les grands principes qui régissent la vie collective et démocratique (valeurs et symboles de la République, vote...) ➤ Mobiliser quelques connaissances sur l'environnement économique, les entreprises les métiers ➤ Faire état d'une situation où il a su solliciter des personnes ressources pour répondre à un questionnement ➤ Rechercher des informations dans les différents médias et sources documentaires 	/60
Dossier présenté <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Nombre total de points acquis /160

AVIS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

<input type="checkbox"/> Avis favorable (avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 80) <input type="checkbox"/> Avis défavorable	
Appréciation obligatoire (en particulier en cas d'avis défavorable)	
Date de l'épreuve :	Noms et signatures des membres de la commission :

OUTIL D'AIDE A L'EVALUATION DE L'EPREUVE ORALE DU CFG – SESSION 2019

Nom / numéro du candidat :

Durée totale de l'entretien : 20 minutes

Type de support : dossier personnel production/maquette/chef d'œuvre pas de dossier

Éléments d'évaluation des candidats		Indicateurs d'évaluation					Barème de la grille nationale
		Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise	Total	
A évaluer tout au long de l'entretien	<i>Employer les formules de politesse de rigueur</i>	0 à 1 pt	2 à 3 pts	4 pts	5 pts	/5	Communiquer /60
	<i>S'exprimer par des phrases, de manière claire et audible, dans un registre de langue adapté</i>	Peu compréhensible 0 à 2 pts	Expression peu structurée 3 à 7 pts	Phrases construites 8 à 11 pts	Discours riche et fluide 12 à 15 pts	/15	
	<i>Prendre en compte les propos des membres du jury, être dans l'échange</i>	Compréhension difficile 0 à 2 pts	Réponses limitées 3 à 4 pts	Réponses pertinentes 5 à 7 pts	S'inscrit dans un échange 8 à 10 pts	/10	
	<i>Exprimer un point de vue, le justifier, et argumenter ses réponses</i>	Pas de point de vue exprimé 0 à 2 pts	Exprime un point de vue 3 à 4 pts	Point de vue justifié 5 à 7 pts	Point de vue argumenté 8 à 10 pts	/10	
Se présenter et présenter ses centres d'intérêt personnels							
1	Se présenter - Qui je suis ? - Quel est mon environnement ? - Quel est mon parcours ? - Quelles sont mes expériences ?	Présentation incomplète 0 à 5 pts	Présentation succincte 6 à 10 pts	Présentation complète 11 à 15 pts	Présentation précise 16 à 20 pts	/20	
Exposer son expérience							
2	Reconstituer une chronologie, se situer dans le temps - Origine du projet (orientation, chef d'œuvre, stages...)	Non organisée 0 à 3 pts	Incomplète 4 à 7 pts	Cohérente 8 à 11 pts	Précise et complète 12 à 14 pts	/14	Exposer son expérience professionnelle, de formation et

	- Étapes de la construction du projet						ses centres d'intérêt
3	Décrire ses compétences, ses acquis et savoir s'autoévaluer - Ce que j'ai réussi/Ce qui me manque - Mes difficultés	Acquis et difficultés non identifiés 0 à 2 pts	Description restreinte 3 à 4 pts	Description cohérente 5 à 7 pts	Description argumentée 8 à 10 pts	/10	/40
4	Présenter ses centres d'intérêt personnels - Ce que j'aime...	Non identifiés 0 à 1 pt	Restreints 2 à 3 pts	Développés 4 à 5 pts	Argumentés 6 pts	/6	
5	Parler de la singularité de son parcours / Se projeter (perspectives d'avenir) - Formation, parcours, questionnements	Peu de perspectives 0 à 2 pts	Flou 3 à 4 pts	Projet structuré 5 à 7 pts	Projet précis et argumenté 8 à 10 pts	/10	
Se situer dans son environnement social et professionnel							
6	Connaître et comprendre les grands principes qui régissent la vie collective et démocratique (valeurs et symboles de la République, vote...) - Symboles, valeurs, principes - La démocratie, élections - La laïcité, égalité filles/garçons, discriminations...	Peu de références 0 à 5 pts	Références peu précises 6 à 10 pts	Connaissances sûres 11 à 15 pts	Connaissances précises et développées 16 à 20 pts	/20	Se situer dans son environnement social et professionnel
7	Mobiliser quelques connaissances sur l'environnement économique, entreprises, métiers... - Rencontres, visites, mini-stages, intervenants, entreprises, métiers, réglementations en entreprise (sécurité, écologie, hygiène...), organisation de l'entreprise...	Peu de références 0 à 5 pts	Références peu précises 6 à 10 pts	Connaissances sûres 11 à 15 pts	Connaissances précises et développées 16 à 20 pts	/20	

8	<p>Rechercher des informations dans les différents médias et sources documentaires (sur le projet) Médias, internet, fiabilité des sources, ONISEP, CIO, CCI... Quelles ressources dans l'environnement : médiathèques, PIJ, CDI, centres sociaux...</p>	<p>Peu de recherches 0 à 2 pts</p>	<p>Recherches peu précises 3 à 4 pts</p>	<p>Recherches multiples 5 à 7 pts</p>	<p>Recherches investies 8 à 10 pts</p>	/10	
9	<p>Faire état d'une situation où il a su solliciter des personnes ressources pour répondre à un questionnaire ? - Personnes rencontrées dans ton parcours (collégien, citoyen, adolescent...) pour t'aider à résoudre un problème, obtenir une information...</p>	<p>Peu de références 0 à 2 pts</p>	<p>Sait identifier des personnes ressources 3 à 4 pts</p>	<p>Sait expliquer l'objet de sa démarche 5 à 7 pts</p>	<p>Sait analyser la situation 8 à 10 pts</p>	/10	

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**